



# STAR COATER

By Axalta Coating Systems

## CHARTRE DES VALEURS

Axalta et les partenaires Star Coater s'engagent à respecter les valeurs de la Charte.

### Article 1 : Les valeurs Axalta

Chaque partenaire doit adhérer aux valeurs d'Axalta : éthique, protection de l'environnement, traitement équitable des personnes, sécurité et santé.

### Article 2 : Engagements d'Axalta

Axalta s'engage à mobiliser toute l'intelligence et l'organisation de l'entreprise au service de ses clients afin de :

- Rester « la » Référence Qualité
- Développer une offre produit étendue
- Conduire une politique commerciale compétitive
- Etre hyper-réactif sur le marché
- Offrir une prestation globale et des schémas nouveaux

### Article 3 : Engagements des Partenaires

Chaque membre du réseau s'engage à avoir une forte orientation clients :

- en proposant des solutions techniques performantes et adaptées,
- en assurant une écoute active de ses clients.

### Article 4 : Réseau d'experts

Les partenaires Star Coater, experts en traitement de surface et application de peinture en poudre, ont un important devoir de conseils auprès de leurs clients directs, afin de trouver la meilleure solution pour assurer une prestation au juste besoin.

Dans ce contexte, ils s'engagent à émettre toutes les réserves nécessaires à leurs donneurs d'ordres, pouvant aller jusqu'à la non réalisation de certains travaux qui pourrait nuire à la crédibilité du réseau.

### Article 5 : Implication

Chaque partenaire Star Coater s'engage :

- à communiquer de façon active sur le réseau et être force de proposition pour son évolution.
- à optimiser le fonctionnement de son entreprise par l'utilisation des différents services et modules mis à sa disposition.

### Article 6 : Confidentialité

Chaque partenaire Star Coater s'engage à ne pas divulguer les informations et les outils mis en place dans le cadre du réseau pour en réserver l'exclusivité aux seuls partenaires.

### Article 7 : Respect de l'éthique

Chaque partenaire Star Coater s'engage :

- à ne pas conclure d'ententes contraires aux règles relatives au droit de la concurrence.
- à travailler dans les règles de l'art et dans le respect de l'éthique des affaires afin de contribuer à la bonne réputation du réseau.

Date :

Signatures :